

222C0944
FR0010241638-FS0290

27 avril 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

MERCIALYS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 avril 2022, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 22 avril 2022, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS et détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société CNP Assurances¹ qu'elle contrôle, 106 048 actions MERCIALYS représentant autant de droits de vote, soit 0,17% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Caisse des dépôts (direct)	154 503	0,16
CNP Assurances	5 545	0,01
Total CDC	160 048	0,17

Ce franchissement de seuils résulte d'une restitution d'actions MERCIALYS détenues par CNP Assurances à titre de collatéral.

À cette occasion, la société CNP Assurances a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

¹ Contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations.

² Sur la base d'un capital composé de 93 886 501 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.